

Remplace la date 02-avr.-2023

Date de révision 02-janv.-2024

Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 54450  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 54450  
**Nom du produit** XIAMETER MEM 0949 EMULSION

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

Contient POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS, CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE, N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Cosmétiques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS, CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE, N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMIN OPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM 68554-54-1	>= 28.0 - <= 33.0 %	Aucune donnée disponible	614-604-2	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
OCTAMETHYLCYCL OTETRASIOXANE 556-67-2	>= 2.0 - <= 2.4 %	01-211952923 8-36	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
POLYOXYETHYLAT ED, C11-14 ALCOHOLS 78330-21-9	>= 1.4 - <= 2.4 %	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 3 (H412) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
DECAMETHYLCYCL OPENTASIOXANE 541-02-6	>= 1.4 - <= 1.8 %	01-211951136 7-43	208-764-9	Non classé	-	-	-
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	>= 1.6 - <= 2.0 %	01-211997055 8-23	203-928-6	Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	10	1
DODECAMETHYLC YCLOHEXASIOXA NE 540-97-6	>= 0.8 - <= 1.2 %	01-211951743 5-42	208-762-8	Non classé	-	-	-
HEXADECYLTRIME THYLAMMONIUM ACETATE 51374-75-5	>= 0.38 - <= 0.56 %	Aucune donnée disponible	807-818-4	Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	10	1
METHANOL 67-56-1	>= 0.21 - <= 0.24 %	01-211943330 7-44	200-659-6 (603-001-00-X)	Acute Tox. 3 (H311) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H301) Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H331)	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	-	-

N,N-DIMETHYL-1-H EXADECANAMINE HYDROCHLORIDE 2016-45-7	>= 0.15 - <= 0.16 %	Aucune donnée disponible	217-951-4	Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	10	1
HEXADECYLDIMET HYLAMINE 112-69-6	>= 0.15 - <= 0.16 %	01-211948539 4-29	203-997-2	Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	100	10

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
OCTAMETHYLCYCLOT ETRAILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	=36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS 78330-21-9	=500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DECAMETHYLCYCLOP ENTASILOXANE 541-02-6	>24134	> 2000	= 8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	=699	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCL OHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
HEXADECYLTRIMETHY LAMMONIUM ACETATE 51374-75-5	=1550	=528	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
METHANOL 67-56-1	= 340	= 15800	Aucune donnée disponible	= 3	Aucune donnée disponible
N,N-DIMETHYL-1-HEXA DECANAMINE HYDROCHLORIDE 2016-45-7	=699	=528	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
HEXADECYLDIMETHYL AMINE 112-69-6	1015	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	556-67-2	X
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	540-97-6	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Yeux

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

Cutané(e)

Provoque une irritation cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes. Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Le feu brûle plus vigoureusement qu'on pourrait s'y attendre.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Composés chlorés. Formaldéhyde. Ammoniac. Chlorure d'hydrogène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Code d'action d'urgence (EAC)** •3Z

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Ne pas stocker avec. Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
METHANOL 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> D*

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 24.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	-	4.7 mg/kg bw/day [4] [6]	3.32 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1.22 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 6.1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 4.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	2.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.98 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 0.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
OCTAMETHYLCYCLOTE- TRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/l	-	0.00015 mg/l	-	-
DECAMETHYLCYCLOPE- NTASILOXANE 541-02-6	>0.0012 mg/l	-	>0.00012 mg/l	-	-
CETRIMONIUM	0.00042 mg/l	0.000012 mg/l	0.000042 mg/l	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
CHLORIDE 112-02-7					
DODECAMETHYLCYCLO HEXASILOXANE 540-97-6	13.5 mg/kg	-	1.35 mg/kg	-	-
HEXADECYLDIMETHYLA MINE 112-69-6	0.00042 mg/	0.26 µg/L	0.03 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
DECAMETHYLCYCLOPE NTASILOXANE 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	68 mg/kg	6.8 mg/kg	0.4 mg/l	1.66 mg/kg	-
DODECAMETHYLCYCLO HEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	3.77 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food
HEXADECYLDIMETHYLA MINE 112-69-6	1.25 mg/kg sediment dw	0.125 mg/kg sediment dw	130 µg/L	1 mg/kg soil dw	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyvinyl chloride (PVC)	> 0.35 mm	> 120 minutes
Éviter le contact avec :	Polyvinyl alcohol (PVA)		

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adaptée. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	blanche
<b>Odeur</b>	Fishy
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	100 °C	@ 760 mmHg.
<b>Inflammabilité</b>		Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C	Closed cup.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>	7.5	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	5 cSt	@ 25 °C.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.99	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		Sans objet.
<b>Granulométrie</b>		Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>		Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

<b>Propriétés explosives</b>	Not considered to be explosive
<b>Liquides inflammables</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Matières solides inflammables</b>	Sans objet
<b>Propriétés comburantes</b>	Does not meet the criteria for classification as oxidising
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Non corrosif pour les métaux



## Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	12,211.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	58,692.80 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs)	1,428.60 mg/l

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
OCTAMETHYLCYCLOTETRAS ILOXANE	> 4800 mg/kg ( Rat )	> 2400 mg/kg ( Rabbit )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h
DECAMETHYLCYCLOPENTAS ILOXANE	> 24134 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 8.67 mg/L ( Rat ) 4 h
CETRIMONIUM CHLORIDE	= 699 mg/kg ( Rat )	= 4300 mg/kg ( Rabbit )	-
DODECAMETHYLCYCLOHEX ASILOXANE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
HEXADECYLTRIMETHYLAMM ONIUM ACETATE	= 1550 mg/kg (Rat)	= 528 mg/kg (Rat)	-
METHANOL	50 - 300 mg/kg ( Rat )	1000 - 2000 mg/kg (Rabbit)	10 - 20 mg/l (Rat) (4h)
N,N-DIMETHYL-1-HEXADECA NAMINE HYDROCHLORIDE	= 699 mg/kg (Rat)	= 528 mg/kg (Rabbit)	-
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	= 1015 mg/kg (Rat)	= 4.29 mL/kg ( Rabbit )	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

## DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMINOPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM (68554-54-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAS ILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Légèrement irritant pour la peau

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Rougeur

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

## DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMINOPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM (68554-54-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

## OCTAMETHYLCYCLOTETRA SILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

## HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Peut provoquer une irritation oculaire

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**          Aucune information disponible.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye		Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales**                      Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.
		Les études de toxicité génétique animale se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres cas.

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

**Cancérogénicité**                      Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.
--	--	--

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**          Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers

		connus ou supposés pour la reproduction
--	--	---

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	Négatif For Male Reproduction NOAEL 1,600 mg/kg/day
	Souris	Toxic to development LOAEL 4,000
	Souris	Toxic to development NOAEL 1.3 mg/l

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition

					unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.
--	--	--	--	--	--

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Non classé Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation	NOAEL 6.55 mg/L	4 weeks	Non classé
	Rat	Inhalation	NOAEL 13.1 mg/L	6 weeks	Non classé
	Rat	Oral(e)	NOAEL 2,500 mg/kg	90 jours	Non classé

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Non classé Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

## STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux,

					des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins
--	--	--	--	--	--

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Human	Inhalation			Risque avéré d'effets graves pour les organes
	Human	Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges
	Rat	Inhalation		6 heures	Some positive data exist, but the data are not sufficient for classification
	Human	Oral(e)			Risque avéré d'effets graves pour les organes
	Human	Oral(e)			Peut provoquer somnolence ou vertiges

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une

					classification STOT-RE n'est pas justifiée.
--	--	--	--	--	---

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Informations sur les composants

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Daphnia magna	CE50	0.97 mg/L	48 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	1 mg/L	21 jours	

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	EC10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	

	arc-en-ciel)				
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.012 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 mg/L	14 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	45 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	90 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/kg		

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.012 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	0.113 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.068 mg/L	72 heures	
	Pseudomonas putida	CE50	0.96 mg/L	16 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	0.0322 mg/L	28 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.00415 mg/L	21 jours	

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 heures	

Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0046 mg/L	21 jours	
------------------------------	---------------	------	-------------	----------	--

## HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CE50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.28 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	0.08 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.04 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	0.032 mg/L	28 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	> 0.001 - < 0.01 mg/L	21 jours	

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues	CE50	16.9 mg/L	69 heures	
	Crustacés	CL50	15900 mg/L	96 heures	
	Poisson	CL50	15400 mg/L	96 heures	
	Algues	CEr50	22000 mg/L	96 heures	
	Autres organismes aquatiques	CL50	54890 mg/L	96 heures	
	Water flea	CL50	3289 mg/L	48 heures	
	Algues	NOEC	9.96 mg/L	96 heures	
	Poisson	NOEC	158000 mg/L	8.33 jours	
	Water flea	NOEC	122 mg/L	21 jours	
	activated sludge	IC50	>1000 mg/L	3 heures	

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	0.59 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.09 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Selenastrum capricornutum	CE50	0.08 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Selenastrum capricornutum	EC10	0.047 mg/L	72 heures	
	Pseudomonas putida	CE50	3.2 mg/L	16 heures	

Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	32.2 mg/L	28 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	6.8 mg/L	21 jours	

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.18 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	66.5 µg/l	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	CEr50	9.9 µg/l	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	NOEC	0.5 µg/l	72 heures	
	activated sludge	CE50	13 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.036 mg/L	21 jours	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

## POLYOXYETHYLATED, C11-14 ALCOHOLS (78330-21-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 95%	Facilement biodégradable

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

## CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 4.5%	N'est pas facilement biodégradable

## HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation 60%	

## METHANOL (67-56-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	91% Biodégradation	Facilement biodégradable
	3 jours	91% Biodégradation	Facilement biodégradable

## N,N-DIMETHYL-1-HEXADECANAMINE HYDROCHLORIDE (2016-45-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 93.5 %	Facilement biodégradable

## HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	6.49
DECAMETHYLCYCLOPENTASIOXANE	8.023
CETRIMONIUM CHLORIDE	3.08
DODECAMETHYLCYCLOHEXASIOXANE	8.87
HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE	> 6.91
METHANOL	-0.77
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	4.6

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Indéterminé(e)(s).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DECAMETHYLCYCLOPENTASIOXANE	Substance PBT Substance vPvB
CETRIMONIUM CHLORIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASIOXANE	Substance vPvB
METHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	La substance n'est pas PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN3082  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** A97, A158, A197  
**Code ERG** 9L

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN3082  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE)  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** 274, 335, 969  
**N° d'urgence** F-A, S-F  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** 274, 335, 375, 601  
**Code de classification** M6

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro** UN3082

## d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (CETRIMONIUM CHLORIDE, HEXADECYLDIMETHYLAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
METHANOL 67-56-1	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

4510  
4511  
4722

Nom chimique	Numéro CAS	Category
METHANOL	67-56-1	Present

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

**Pays-Bas**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII: 3.**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
--------------	------------------------------------	------------------------------------

	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-
METHANOL - 67-56-1	69. 75.	-

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Nom chimique	ANNEX I	Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)
METHANOL 67-56-1	N22	Present

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux****TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :****TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H301 - Toxique en cas d'ingestion  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H311 - Toxique par contact cutané  
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H331 - Toxique par inhalation  
 H361f - Susceptible de nuire à la fertilité  
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Substances  
 vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Substances

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 02-avr.-2023

**Date de révision** 02-janv.-2024

**Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**